



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Délibérations abordées :

1 - Modification des conditions de versement de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement pour la filière Police Municipale

Approuvée à l'unanimité

2 - Actualisation du tableau des emplois de la Commune de Vif

Approuvée à l'unanimité

3 - Vote du budget primitif – Commune de Vif – Exercice 2026

Approuvée avec 7 contre et 1 abstention

4 - Vote des taux d'imposition communaux – Année 2026

Approuvée avec 2 abstentions

5 - Etat de la dette – Ajustement des emprunts

Approuvée à l'unanimité

6 - CCAS – Subvention de fonctionnement 2026

Approuvée à l'unanimité

7 - Attribution de subventions exceptionnelles aux Maisons Familiales et Rurales de Vif, Bourgoin Jallieu, Coublevie et Mondy

Approuvée à l'unanimité

8 - Rétrocession de la concession de Mme VILLARD Christiane

Approuvée à l'unanimité

9 - Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026

Approuvée à l'unanimité

10 - Rapport 2024 de la Commission communale d'accessibilité

Prend acte

11 - Déclassement de biens mobiliers actuellement inscrits au domaine public communal : tracteur John Deere immatriculé AC - 752 - HQ et son épareuse à bras articulé SMA SERVAL 2252

Approuvée à l'unanimité